

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

En application de l'article 28 du Code des Marchés publics

Conformément au CCAG-FCS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

(CCP)

Objet du marché :

Prestations comprenant le transport, l'hébergement, et les activités pédagogiques et culturelles à destination d'élèves du second degré dans le cadre du projet d'établissement.

Le marché est alloti géographiquement selon les destinations en 3 lots :

- Lot 1 : 1 séjour à Barcelone Espagne (hébergement dans des familles d'accueil)
- Lot 2 : 1 séjour aux Gets- Morzine (hébergement chalet)
- Lot 3 : 1 séjour en Auvergne (hébergement hôtel)

PRÉAMBULE

Le présent marché a pour objet l'organisation des voyages scolaires du Collège les Sablons de Buzançais pour l'année scolaire 2018-2019.

CLAUSES ADMINISTRATIVES

IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur :

L'entité publique est le collège les Sablons, BUZANCAIS (36500)

Monsieur Erick VINCENT, principal, est la personne responsable du marché chargée de conclure le marché et de définir les prescriptions administratives et techniques à respecter.

En application du code des marchés publics article 7, Monsieur Erick VINCENT coordonne, signe et notifie le présent marché pour le collège les Sablons.

DEFINITION ET ORGANISATION DES SERVICES

La gestion des voyages scolaires est assurée au sein de l'établissement par le service de l'intendance, sous la hiérarchie de Monsieur Laurent Peyre, gestionnaire.

OBJET DE LA CONSULTATION

Prestations comprenant le transport, l'hébergement, et les activités pédagogiques et culturelles à destination d'élèves du second degré dans le cadre du projet d'établissement.

Le marché est alloti géographiquement selon les destinations en 3 lots :

- Lot 1 : 1 séjour à Barcelone Espagne (hébergement dans des familles d'accueil)
- Lot 2 : 1 séjour aux Gets- Morzine (hébergement chalet)
- Lot 3 : 1 séjour en Auvergne (hébergement hôtel)

PROCEDURE ET FORME DU MARCHE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à quantité fixe.

DUREE DU MARCHE ET PERIODES D'EXECUTION

Le marché est conclu pour la période scolaire 2018/2019.

Dates prévisionnelles de début d'exécution

Lot 1 : les dates prévisionnelles de départ sont du 1/04/2019 au 6/04/2019

Lot 2 : les dates prévisionnelles de départ sont du 10/03/2019 au 16/03/2019

Lot 3 : les dates prévisionnelles de départ sont du 15/05/2019 au 17/05/2019

DOCUMENTS CONTRACTUELS DU MARCHE

Les documents contractuels régissant le marché sont énumérés par ordre de priorité décroissant :

- Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) qui regroupe les clauses administratives et les clauses techniques
- L'offre du candidat comprenant notamment le programme du ou des séjours et les prestations proposées.

L'original de ces documents conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.

CADRE DU MARCHE

Sous-traitance

La sous-traitance peut avoir lieu pour le transport ou les hébergements.

Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à partir de la date de fin de consultation des offres.

EXECUTION DU MARCHE

Modalité d'exécution du marché

L'exécution des prestations se fait suite à l'émission d'un ordre de service. Le pouvoir adjudicateur dès lors qu'il veut débiter une prestation dans le cadre du marché doit émettre un ordre de service tel que décrit au § infra.

Il émet l'ordre de service sur la base d'un document la DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) joint à la candidature et en vigueur au moment de l'émission de la demande de prestation.

Service en charge du suivi de l'exécution du marché

Le suivi de l'exécution financière du marché est effectué par l'intendance du Collège les Sablons.

Le suivi de l'exécution de chaque voyage est effectué par le professeur responsable du lot dénommé « responsable du voyage » : chaque professeur gèrera la répartition des chambrées, les données administratives des élèves, et sera destinataire des documents de voyage.

OBLIGATION DU TITULAIRE

Le Correspondant unique du titulaire

Le pouvoir adjudicateur attache une grande importance à l'organisation associée à l'exécution des prestations attendues, décrites dans le présent document.

Pour assurer l'exécution du marché, chaque titulaire désigne au pouvoir adjudicateur dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la notification du marché, un correspondant unique chargé de le représenter tout au long du suivi de la réalisation et de l'exécution du marché.

Cet interlocuteur unique fera, le cas échéant, le lien avec un interlocuteur connaissant l'environnement technique et les prestations demandées pouvant apporter des réponses aux questions posées sur toute commande. En cas de changement d'interlocuteur, le titulaire informera le pouvoir adjudicateur selon les modalités suivantes : ce mode de communication n'est possible qu'à partir de la notification du marché.

RESPONSABILITES

Maîtrise d'œuvre

Le titulaire assurera l'ensemble des tâches nécessaires au bon déroulement des prestations et à la mise en œuvre opérationnelle des services définis dans son offre.

Il assurera notamment la coordination des différents intervenants dont il est responsable directement ou indirectement (personnel du prestataire, fournisseurs).

Le titulaire devra garantir :

- La maîtrise des délais et des coûts,
- La cohérence technique des prestations réalisées,
- La qualité des prestations et des résultats intermédiaires et finaux.

De ce fait, le titulaire devra :

- Mettre en œuvre l'organisation de la prestation,
- Définir le contenu organisationnel et technique,
- Élaborer la prestation et mettre en œuvre les outils nécessaires à son suivi et à son évolution,
- Participer aux réunions avec les représentants du pouvoir adjudicateur.

Engagement de résultat

Le Titulaire est tenu à une obligation de résultat.

À ce titre, le bénéficiaire attend du titulaire :

- une qualité en relation avec les objectifs pédagogiques pour toutes les prestations du marché,
- la maîtrise des coûts,
- le respect des délais,
- l'assurance d'une continuité du service.

Devoir d'alerte

Le Titulaire a un devoir d'alerte et de conseil.

Il doit alerter de tout risque qui peut conduire soit à un retard dans le déroulement de la prestation, soit à une dégradation de la qualité de la prestation.

Il doit signaler toute cause susceptible d'avoir des incidences sur le bon déroulement de la prestation, il proposera des solutions ou des actions propres à remédier aux écarts constatés ou prévisibles par rapport aux échéances ou aux objectifs fixés et en suivra la mise en œuvre.

PRIX

Unité monétaire

L'unité monétaire est l'euro.

Forme du prix

Le marché est conclu à prix forfaitaire. Le prix est indiqué dans le document « décomposition du prix global et forfaitaire » (DPGF). Il est réputé établi aux conditions économiques à la date limite de remise des offres.

Le forfait comprend les charges de personnel, les opérations générales et particulières, les contrôles, la fourniture des produits nécessaires à l'exécution, ainsi que toutes les autres prescriptions imposées par le marché ou la réglementation.

Les prix définis au titre du marché sont des prix plafonds. Le titulaire certifie que les prix stipulés n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle. Il s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur, à la demande de ce dernier, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Les taux de TVA et autres taxes applicables au présent marché sont ceux en vigueur à la date d'établissement du présent CCP et applicables aux prestations objet du marché. Ils sont susceptibles de subir des variations en fonction de la législation en vigueur.

Contenu du prix

Ce prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations ainsi que tous les frais de déplacement et de séjour des personnels du titulaire affectés à l'opération ou toute autre sujétion liée à l'exécution du marché.

Variation du prix

Le prix est actualisable dans les conditions prévues à l'article 18-III-1° du CMP : le prix sera actualisé si un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre et la date de début d'exécution des prestations.

Le prix ainsi actualisé reste ferme pendant toute la période d'exécution des prestations et constitue le prix de règlement

Les prix initiaux du DPGF sont actualisables à chaque émission d'un ordre de service. Les prix sont actualisables à la hausse comme à la baisse, l'actualisation permet de prendre en compte les évolutions des conditions économiques. Elle constitue un engagement contractuel aucune des parties ne peut y renoncer ou en empêcher unilatéralement la mise en œuvre.

Le titulaire devra transmettre les nouveaux tarifs actualisés lors de l'émission de l'ordre de service selon les modalités suivantes :

Méthode d'actualisation du prix.

Le prix est actualisé selon la formule suivante :

Prix actualisé = $\frac{PI \times I_j}{I_{jd0}}$

I_{jd0}

où

PI = prix initial

I_j = dernier indice définitif INSEE connu au jour de l'actualisation des prix

I_{jd0} = indice initial définitif INSEE connu au jour limite de dépôt des offres

L'indice de référence est l'indice de prix sur le site <https://www.insee.fr/fr>

Eléments attendus relatifs aux prix actualisés

Il est à la charge du titulaire de fournir à Monsieur Erick VINCENT

- Les éléments retenus pour la révision des prix (références des indices pris en compte)
- Le résultat des calculs des nouveaux prix applicables.
- La nouvelle annexe financière avec les prix actualisés applicables au marché.

La valeur finale des références utilisées pour la révision des prix est appréciée à la date de l'émission de l'ordre de service.

Passé un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception du courrier du titulaire, le silence du pouvoir adjudicateur du marché vaut acceptation des nouveaux prix actualisés.

Offres promotionnelles

Le titulaire du marché fait bénéficier des offres promotionnelles qu'il est susceptible de proposer à l'ensemble de sa clientèle.

Le titulaire s'engage à informer le plus rapidement possible, les bénéficiaires de ses offres promotionnelles qui ne peuvent concerner que les prestations définies par le marché.

Les prestations faisant l'objet de ces offres promotionnelles devront être bien identifiées et leurs références (tarif public du titulaire et annexe financière du marché) clairement mentionnées.

Le titulaire informe les bénéficiaires par écrit ou par voie électronique de leurs conditions et de leur durée de validité.

Ces prix s'appliquent aux commandes notifiées pendant la période promotionnelle, à condition qu'ils conduisent à des prix inférieurs aux prix résultant de l'application des clauses du marché.

CONDITION DE FACTURATION ET MODALITE DE REGLEMENT

Commandes

Les prestations s'exécuteront par émission d'ordre de service

Les ordres de services sont émis par Monsieur Erick VINCENT.

Seuls les ordres de services issus de Monsieur Erick VINCENT signés par une personne habilitée et émanant de Monsieur Erick VINCENT valent engagement de l'ordonnateur.

Les ordres de services devront être conformes à l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les ordres de services sont valorisés à partir des tarifs contractuels, des conditions consenties, et du régime fiscal applicable.

Il est précisé sur les ordres de services les renseignements suivants :

Identification de l'établissement scolaire – adresse – coordonnées – N° SIRET

Références du bon

Références Fournisseur

Fournitures ou prestations/Unité/Quantité/Prix unitaire/TVA

Montant HT/ Montant TTC

Signatures de Monsieur le Proviseur / Signature de Monsieur le Gestionnaire

Coordonnées bancaires du fournisseur

Facturation

Les informations concernant les différentes prestations commandées devront être clairement identifiées. Ainsi, les factures porteront outre les mentions légales, les indications suivantes :

N° de facture

Date de la facture

Coordonnées/ adresse du fournisseur/ SIRET

Coordonnées bancaires du fournisseur

Description de la prestation

Montant HT et TTC en euros

L'original de la facture et son duplicata doivent être adressés à :

Collège les Sablons

SERVICE INTENDANCE

Rue Bernard Louvet

36500 BUZANCAIS

Paielement

Le paiement est effectué par mandat administratif.

Le régime des avances

Le paiement d'avances jusqu'à 70 % dérogatoires à la règle du service fait pourra être assuré conformément à la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 et décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994 relatifs aux conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et séjours et rappelé dans la circulaire conjointe éducation nationale /finances n° 97-193 du 11 septembre 1997.

Ce dispositif s'applique également aux relations avec les associations agréées tourisme. Les avances sur marchés versées dans le cadre du décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics

Le paiement du solde

Le paiement du solde est effectué selon les règles de la comptabilité publique, sur présentation de facture et après la remise des documents permettant la réalisation du séjour et de tout élément justificatif.

Le pouvoir adjudicateur se libère des sommes dues en créditant le compte bancaire ou postal du titulaire.

Conformément à l'article 98 du code des marchés publics, le paiement est effectué, après vérification des services financiers, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, sous réserve des dispositions suivantes :

- prestations reconnues conformes en tous points aux engagements,
- aucune erreur ou anomalie relevée lors de la vérification de la facture.

La suspension du délai précité s'exerce dans les conditions prévues par le décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié, relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

Le défaut de paiement dans les délais prévus au présent marché fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires. Le taux appliqué est celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

En cas de retard de paiement d'une commande publique, une indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement s'ajoute systématiquement aux pénalités de retard dues au créancier.

Ce montant forfaitaire s'ajoute aux intérêts moratoires, mais n'est pas inclus dans la base de calcul des pénalités

Le comptable assignataire des paiements est :

MADAME L'AGENT COMPTABLE DU LYCEE POLYVALENT PASTEUR

LYCEE POLYVALENT PASTEUR

12 BOULEVARD François Mitterrand

36300 LE BLANC

Délais de transmission des pièces justificatives du solde

Compte tenu des délais de paiement décrit au *Le paiement du solde*, le titulaire devra transmettre les pièces justificatives selon un calendrier à établir avec le représentant du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable d'un retard de paiement si le calendrier établi conjointement n'est pas respecté par le titulaire.

DOCUMENTS A PRODUIRE AU COURS DE L'EXECUTION DU MARCHE

Assurance

Le titulaire atteste qu'il est détenteur d'une police d'assurance le garantissant contre les conséquences pécuniaires de tout dommage corporel, incorporel, immobilier ou mobilier, engageant sa responsabilité civile ou celle de son personnel et causé par la conduite des prestations prévues par le présent marché ou les modalités de leur exécution.

Le titulaire continue à assurer les matériels et fournitures contre tous risques (vols, incendie, dégât des eaux, dommages de toute nature) jusqu'à la fin de la prestation.

Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes polices d'assurance nécessaires à la couverture des risques encourus dont il a apprécié la portée du fait du marché, et d'obtenir de ses assureurs qu'ils renoncent à tout recours contre l'État, le pouvoir adjudicateur et ses assureurs.

Cette assurance devra garantir notamment les risques suivants :

- assistance / rapatriement
- annulation individuelle
- annulation collective liée à un contexte particulier ou toute circonstance capitale
- assurance couvrant l'intégralité du coût du voyage en cas d'annulation totale par le collège ou décision des autorités publiques (pandémie...).

Il doit produire, à toute demande du collège les Sablons, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie. Si cette attestation ne couvre pas la durée du marché, le titulaire s'engage à produire la ou les attestation(s) nécessaire(s) à la couverture de la durée totale du marché.

Les franchises souscrites par le titulaire restent à sa charge exclusive.

PENALITES ET REFACTION

Pénalités

Dès lors qu'un des délais prévus par le marché est dépassé par le fait du titulaire, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer des pénalités, par heure ou jour ouvré de retard calculées comme suit :

Réfaction

Lorsque le pouvoir adjudicateur estime que des prestations, sans être entièrement conformes aux stipulations du marché, peuvent néanmoins être admises en l'état, il peut les admettre avec réfaction de prix proportionnelle à l'importance des imperfections constatées. Cette décision doit être motivée. Elle ne peut être notifiée au titulaire qu'après qu'il a été mis à même de présenter ses observations.

RÉSILIATIONS

Résiliation du marché

Le marché peut être résilié dans les conditions et selon les modalités prévues au chapitre VI du cahier des clauses administratives générales, applicables aux Marchés Fournitures Courantes et de Services (FCS).

Il pourra notamment être résilié dans les cas suivants :

- Dans les cas prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics, le présent marché sera résilié sans indemnités et aux torts exclusifs du titulaire.
- En cas de non-respect de la clause de confidentialité §infra

Déclaration du titulaire

Le titulaire s'engage conformément aux clauses et conditions du présent marché à livrer les résultats qui lui sont demandés tels qu'ils sont décrits dans le présent document.

Il affirme, sous peine de résiliation de plein droit du présent marché, ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs, que ni lui ni les personnes occupant dans son entreprise l'une des situations visées aux articles 43 et 47 du code des marchés publics ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant desdits articles.

Confidentialité

Le titulaire est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel au secret professionnel et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études, données, fichiers, dont il a ou aura eu connaissance au titre de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise d'information et/ou de données sur quelque support que ce soit à des tiers.

Cette obligation étant essentielle, en cas de non-respect de la clause de confidentialité, le pouvoir adjudicateur pourra résilier immédiatement le marché sans préavis et de plein droit sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourra réclamer.

Défaillance du titulaire

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer dans les délais impartis les prestations qui lui sont confiées, il doit en aviser immédiatement la personne publique avant l'expiration de ces délais et soumettre en même temps à l'appréciation de celui-ci les justifications qu'il peut fournir et les dispositions qu'il envisage de prendre. Ce signalement est assuré par écrit (courriel, lettre simple ou recommandée avec accusé de réception).

Le pouvoir adjudicateur peut pallier cette défaillance en faisant appel à un autre prestataire pour des prestations équivalentes. La différence éventuelle de coût, résultant de cette substitution, reste à la charge du Titulaire.

CLAUSES TECHNIQUES

Dans le cadre du présent marché le titulaire doit garantir un niveau de prestations conformes aux objectifs éducatifs fixés par le projet d'établissement notamment concernant l'ouverture européenne, et sur l'environnement économique, culturel et social.

Les présentes clauses techniques décrivent les prestations, les spécifications techniques et niveaux de services, les contraintes techniques et organisationnelles pour le marché. Elles doivent être conformes à la norme **NF EN 14804** concernant les organisateurs de séjours ou stages linguistiques (OSSL).

L'obligation de confidentialité continuera après l'expiration du contrat. Elle devient caduque si l'information tombe dans le domaine public en dehors de toute intervention du Titulaire.

LOT 1 : SEJOUR A BARCELONE ESPAGNE (HEBERGEMENT DANS DES FAMILLES)

Voyage d'étude en car **départ à Buzançais (36500) via Figueras puis Barcelone.**

Ce voyage consacré à la culture et à la civilisation espagnole sur 5 jours pour 50 élèves et 5 accompagnateurs.

Soit du 2/04/2019 au 7/04/2019. **Déplacement en car sur place.**

Objectifs pédagogiques et éducatifs

Le séjour à Barcelone devra permettre aux élèves de découvrir les aspects sociaux et culturels de cette ville. Les élèves seront hébergés dans des familles. Les visites en journées seront organisées pour la totalité du groupe dans Barcelone et ses environs selon le programme joint à l'offre du candidat et rendu contractuel tel que défini au *Documents contractuels du marché.*

Le rythme des visites et de la journée devra permettre aux élèves de ménager du temps pour échanger avec la famille d'accueil.

Choix de la famille d'accueil

Le titulaire doit veiller à ce que les familles d'accueil parlent la langue étudiée par le participant en sa présence.

Le titulaire doit veiller à ce que la famille d'accueil permette à l'élève de s'intégrer à la vie quotidienne :

- en partageant les repas prévus dans la famille;
- en encourageant autant que possible la pratique de la langue étudiée ;
- en encourageant le respect mutuel des cultures.

Prestation d'hébergement

Lieu d'hébergement

Le participant doit être accueilli dans une famille d'accueil qui n'héberge pas plus de 4 participants.

La chambre à coucher

Chaque élève doit disposer d'un lit individuel avec un oreiller et des couvertures. Sauf information clairement indiquée dans l'offre préalable à l'inscription et/ou demande ou accord spécifique de l'élève, la chambre à coucher de l'élèves doit être individuelle ou à partager avec des personnes du même sexe, de langue maternelle différente, et pour les mineurs, d'âge ne différant pas de plus de 3 ans.

La surface d'habitation de la chambre à coucher doit être adaptée au nombre d'occupants. La chambre à coucher doit être équipée d'un éclairage suffisant pour permettre la lecture, d'une aération et d'un chauffage appropriés, ainsi que d'une fenêtre qui peut être ouverte et d'une porte.

La chambre doit disposer d'un espace de rangement, tel qu'une armoire ou une commode, permettant à l'élève d'y ranger ses vêtements et ses affaires.

Dispositions en famille d'accueil

La chambre à coucher du participant doit être située dans la maison ou l'appartement occupé par la famille d'accueil.

La toilette

L'élève doit avoir accès à une salle de bains. La salle de bain doit comprendre au moins les éléments suivants :

- des sanitaires ;
- un lavabo avec de l'eau chaude et froide ;
- une douche ou une baignoire avec de l'eau chaude et froide.

Autres exigences

L'élève doit avoir accès à un téléphone pour recevoir éventuellement un appel des parents.

Informations à fournir à l'arrivée

Le titulaire doit s'assurer que tous les participants (élèves et professeurs) reçoivent les informations essentielles concernant les différents aspects du séjour. Des informations détaillées sur les excursions et autres activités doivent notamment être mises à la disposition de tous les participants.

Prestations attendues par les professeurs

Découverte de la culture et de la civilisation espagnoles à travers Barcelone et ses environs:

Visite guidée du **théâtre-musée Dali à Figueras**

Visite libre du **Pueblo espagnol**

Visite guidée ou audio guidée de la **Sagrada Familia**

Visite libre du **Camp Nou**

Visite libre du **Parc Güell**

Promenade en **Golondrinas**

Visite du musée d'histoire de la Catalogne

Atelier (mosaïque ...)

Rallye découverte du quartier Gothique de Barcelone

Musée Picasso

Autres prestations

Divers moments de temps libre

Les autres prestations proposées dans l'offre du candidat

Prévoir 4 paniers fournis par les familles, un repas (dîner) au restaurant ainsi qu'un goûter « chocolate con churros »

Messagerie vocale pour les parents (voire blog) durant le séjour

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 28/08/2018 à 10h00

LOT 2 : SEJOUR AUX GETS- MORZINE (HEBERGEMENT EN CHALET)

Voyage en car **départ à Buzançais (36500) en direction de la station des Gêts**

Ce voyage consacré à la pratique du ski pour 48 élèves et 5 accompagnateurs.

Du 10/03/2019 au 16/03/2019.

Objectifs pédagogiques et éducatifs

Adapter sa motricité à des situations variées

Connaître les effets d'une pratique physique régulière sur son état de bien-être et de santé

Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger

Prestations attendues par les professeurs :

Hébergement et pension complète dans un chalet **réservé uniquement au groupe.**

Pension complète 5 jours incluant le repas d'arrivée.

Prévoir deux repas de spécialités savoyardes pendant la semaine.

Repas du midi au Chalet.

Prévoir le transport piste chalet au moyen d'une navette privative pour le groupe.

Le forfait de remontée mécanique.

La location du matériel de skis alpins et casques.

Un box à skis à disposition à proximité des pistes.

Deux moniteurs ESF quatre heures par jour pendant 5 jours.

Une sortie raquettes encadrée par les moniteurs ESF avec location des raquettes.

Une soirée patinoire pendant la semaine avec la location des patins.

Le passage des tests ainsi que la remise des médailles.

Organisation d'une boum.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 28/08/2018 à 10h00

LOT 3 : SEJOUR EN AUVERGNE (HEBERGEMENT EN HOTEL)

Voyage d'étude en car **départ à Buzançais (36500) arrivée à Saint-Gènes-Champanelle (63122).**

Ce voyage consacré à la découverte de la chaîne des puys sur 3 jours pour un budget maximum de 150 euros.

Soit du 15/05/2019 au 17/05/2019. **Déplacement en car sur place.**

Voyage pour 45 élèves et 4 accompagnateurs.

Objectifs pédagogiques et éducatifs

Ce séjour a pour vocation d'explorer les paysages volcaniques français afin que les élèves comprennent mieux le dynamisme volcanique. Ils vont également pouvoir découvrir la richesse historique de la région en lien avec les volcans.

Prestation d'hébergement

Lieu d'hébergement

Les élèves sont hébergés sur la commune de Saint Gènes Champanelle dans un hôtel trois étoiles.

Prestations attendues par les professeurs durant le séjour

Randonnée autour du lac Pavin

Découverte du château de Murol

Randonnée Lac Aydat

Visite de la maison du parc naturel régional des volcans d'Auvergne à Montlosier

Randonnée sur les cimes des puys de la Vache et de Lassolas

Col de Ceysat, Puy de Dôme

Randonnée du Puy Chopine/ des gouttes

Visite du Lemptegy

**LE PRIX DU VOYAGE DOIT ETRE DE 150 € PAR PERSONNE AU MAXIMUM (ASSURANCE ANNULATION
COMPRISE)**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le 28/08/2018 à 10h00

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Acceptation du cahier des charges

Le fait de soumettre une offre signifie que le candidat accepte sans réserve les dispositions du cahier des charges.

VARIANTES

Les réponses avec variantes sont interdites.

REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Identification du signataire

Le signataire de la candidature et de l'offre est :

Soit le représentant légal du candidat (Président, gérant,...),

Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal ou son délégué dûment autorisé.

Remise des offres

Les offres doivent parvenir uniquement par courrier électronique à l'adresse ci-dessous :

agcompt-0360498w@ac-orleans-tours.fr

Dossier de remise des offres

Chaque candidat remettant une offre doit fournir :

- La décomposition du prix global et forfaitaire(DPGF), complété, daté et signé,

- Un fiche présentant le coût des assurances annulation et la progressivité en fonction de la date d'annulation,

Chaque candidat peut également produire toute pièce qu'il estime de nature à appuyer son offre.

Les propositions financières du candidat devront être suffisamment complètes et détaillées pour permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier son offre.

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **28/08/2018, 10 heures.**

Les offres reçues après ce délai ne seront pas examinées.

ANALYSE DES OFFRES

Analyse des offres

Le collège les Sablons appréciera les offres en fonction des critères de sélection ci-dessous énoncés par ordre d'importance décroissante et selon le coefficient de pondération indiqué :

Pour le lot 1 :

Qualité de l'offre 50%.

Prix des prestations 50%.

Pour le lot 2 :

Qualité de l'offre 50%.

Prix des prestations 50%.

Pour le lot 3 :

Qualité de l'offre 50%.

Prix des prestations 50%.

Précisions

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

DECISION FINALE

Attribution du marché

Les offres seront notées puis classées par ordre croissant. Conformément aux critères définis au § Analyse des offres du présent règlement de consultation. L'offre la mieux classée est ensuite retenue.

Notification

Sous réserve de la production des pièces citées au paragraphe supra, le marché est notifié par le Collège les Sablons au candidat retenu par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.